URGENT mon fils ne veut plus.....

Par **nathalie2a**, le **21/03/2009** à **08:26**

Bonjour,
J'ai la garde conjointe de mon fils de 15 ans bientot 16 le 29 mai.
Il habite actuellement chez son pére et, va au collége de la ou habite son pére.
Aujourd'hui mon fils et ici chez moi pour le week end, mais il refuse dimanche soir de retourner chez son pére.
J'ai une avocate qui a deja vu mon fils, pour mettre en place le mode de garde.
En fait il reviendrai chez moi.
Mais le probléme c'est ce wwek end car mon fils ne veut pas retourner dimancehe soir.
Je n'arrive pas a joindre mon avocate.
Si je decide d'ecouter mon fils et de ne pas le ramener a son pére, son pere pourra toujours allez porté plainte pour non representation d'enfant.
Mais c'est mon fils qui ne veut plus.
Que dois-je faire ?
Merci de votre aide.

Par **candix**, le **21/03/2009** à **11:19**

Bonjour

AVez vous contacter le père pour lui exposer le problème ?

Par **nicomando**, le **21/03/2009** à **11:58**

Oui je suis d'accord avec candix,
Il faut avant de pensé à ces procédure essayé d'en parler amiablement avec le père et au besoin c'est à votre fils d'en parler à son père.

Par **nathalie2a**, le **21/03/2009** à **13:06**

En parler oui il sait qu'il veut revenir vivre chez moi, mais il n'est pas au courant pour dimanche soir.
J'ai pensez a lui téléphoner ou mon fils, mais il fera la guerre comme d'hab.

Par **Camille**, le **21/03/2009** à **15:41**

Bonjour,
Votre fils a 15 ans, bientôt 16, dites-vous, donc bientôt 18.
Il serait donc grand temps qu'il apprenne à assumer ses choix. C'est bien beau de décider de ce qu'on veut dans la vie, mais pas en laissant les autres, notamment "papa - maman", se dépatouiller avec le problème...
Donc, moi, je lui dirais : "tu ne veux pas retourner chez ton père ? Ben, empoigne le téléphone et débrouille-toi avec lui. Si tu arrives à le convaincre, moi je n'y vois pas d'inconvénient mais ce n'est pas à moi à m'opposer à la loi et à me "crêper le chignon" avec ton père à cause de toi et pour te faire plaisir. Allez, courage, mon fils ! C'est le premier pas qui coûte et je suis moralement derrière toi !"
8)

Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **21/03/2009** à **23:45**

Bonsoir Nathalie,

Tout dépend de vos rapports avec le papa.

Le mieux serait de :

- demander à votre fils pourquoi il ne veut pas retourner chez son père. S'il y a une raison grave, mieux vaut être au courant plutôt que de se retrouver dimanche soir devant une scène de bataille.

- lui expliquer que pour l'instant, la décision du juge a fixé les choses comme ça : il habite chez son père. Si vous, en tant que parent, ne le remettez pas au papa, vous aurez des ennuis puisque vous serez en infraction. Il faut qu'il comprenne que vous ne souhaitez pas l'envoyer à coups de pieds aux fesses chez son père, que vous comprenez ses sentiments, mais que même si vous avez envie qu'il reste, vous risquez d'avoir des soucis avec la police et qu'à long terme ça pourrait avoir une influence sur la garde.

- téléphoner au père pour lui dire que votre fils ne veut pas rentrer " pour l'instant " (porte ouverte aux négociations). Selon la relation que vous avez avec le père, il faut essayer d'arrondir les angles : dites-lui de venir chez vous au besoin, que vous êtes disposée à respecter le jugement, et s'il le faut, passez-lui votre fils au téléphone pour qu'ils s'expliquent.

En principe, un événement isolé de non présentation d'enfant, surtout à cet âge-là, n'a pas de conséquences énormes. Si ça fait déjà plusieurs fois, c'est plus embêtant.

En cas de besoin, vous pourriez passer un coup de fils au commissariat pour demander quoi faire. L'important, c'est de montrer votre bonne foi.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Katharina**, le **22/03/2009** à **09:03**

[quote="Camille":2sw9emfq]Bonjour,
Votre fils a 15 ans, bientôt 16, dites-vous, donc bientôt 18.
Il serait donc grand temps qu'il apprenne à assumer ses choix. C'est bien beau de décider de ce qu'on veut dans la vie, mais pas en laissant les autres, notamment "papa - maman", se dépatouiller avec le problème...
Donc, moi, je lui dirais : "tu ne veux pas retourner chez ton père ? Ben, empoigne le téléphone et débrouille-toi avec lui. Si tu arrives à le convaincre, moi je n'y vois pas d'inconvénient mais ce n'est pas à moi à m'opposer à la loi et à me "crêper le chignon" avec ton père à cause de toi et pour te faire plaisir. Allez, courage, mon fils ! C'est le premier pas qui coûte et je suis moralement derrière toi !"
8)

Image not found or type unknown [/quote:2sw9emfq]

Je préconise plutôt la solution de Mathou, 15 ans c'est plutôt l'âge de la crise d'ado où on se frustre à la moindre réflexion, il risquerait de penser qu'elle n'a pas envie de le garder, malgré la note positive à la fin, le "débrouille-toi" " à cause de toi, pour te faire plaisir" fais un peu trop :lol:

j'ai pas que ça à faire de m'occuper de toi Image not found or type unknown

Au contraire il faut lui expliquer les choses, et ce que ça risque d'engendrer au niveau de la garde, que pour le moment il vaut mieux qu'il rentre chez son père, sauf s'ils arrivent à trouver un accord ensemble. Et sauf s'il s'est passé quelque chose de grave bien sûr.

Par **akhela**, le **22/03/2009** à **10:10**

par contre, vous pouvez préciser à votre enfant que, si il le souhaite, vous pourriez dès lundi demander la révision de la garde par le tribunal (juge des enfants si je dis pas de bêtises) et demander à ce qu'il soit entendu par le juge (en France je sais pas, mais dans certains pays limitrophes, l'avis de l'enfant est très important à partir de 15-16 ans). Toutefois prévenez-le que jusqu'à ses 18 ans, son père gardera au minimum un droit de visite (généralement min. 50% des vacances et un WE sur 3).

Par **Camille**, le **23/03/2009** à **09:00**

Bonjour,
[quote="Katharina":30xz5355]
Je préconise plutôt la solution de Mathou
[/quote:30xz5355]
Mais la solution de Mathou n'est pas mal non plus.
Une solution intermédiaire pourrait s'envisager aussi.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Il est quand même temps, à 15 ans, de commencer à se préparer à en avoir 18. Le temps passe vite...

Par **Katharina**, le **23/03/2009** à **13:17**

[quote="Camille":3lgrcm42]Bonjour,
[quote="Katharina":3lgrcm42]
Je préconise plutôt la solution de Mathou
[/quote:3lgrcm42]
Mais la solution de Mathou n'est pas mal non plus.
Une solution intermédiaire pourrait s'envisager aussi.
Il est quand même temps, à 15 ans, de commencer à se préparer à en avoir 18. Le temps passe vite...[/quote:3lgrcm42]

Oui bien sûr, mais pas trop brutalement, surtout qu'avec des parents séparés ça ne doit pas être évident.
A 15 ans c'est surtout l'âge où on fait les bêtises et où on a besoin d'être soutenu, pas d'avoir l'impression que personne ne nous aide.
Après tout dépend de l'expérience personnelle de chacun.

Alors Nathalie, avez vous réussi à trouver un compromis ?

Par **Camille**, le **24/03/2009** à **13:09**

Bonjour,
[quote="Katharina":1x1obe4s]
Oui bien sûr, mais pas trop brutalement, surtout qu'avec des parents séparés ça ne doit pas être évident.
[/quote:1x1obe4s]
:))

Hé ! Je n'ai pas dit qu'il fallait le brutaliser, non plus, hein ! Image not found or type unknown

(Fernand Raunaud : "Bourreaux d'enfants !")

:wink:

(juste le "sensibiliser habilement" en saisissant une opportunité de le faire...) Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **24/03/2009** à **15:56**

:D :wink:

si si il y a eu menace de coup de chaussures et tout et tout Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **nathalie2a**, le **24/03/2009** à **21:06**

Merci a tous pour vos réponses.
J'ai eu mon avocate qui ma conseillé de ramener dimanche soir mon fils chez son pére ce que j'ai fait malgrés que mon fils ne voulait pas il c'est forcé on va dire car il a peur des represaille de son pére et des menaces verbale du style : " si tu va chez ta mére ce n'est plus la peine de revenir ici"
ou bien
Parce que Ayant téléphoner a mon fils un soir vers 9 h 30 son pére a décidé de lui confisqué le portable, donc j'ai des nouvelles de mon fils en téléphonant au collège.
Après tous ça tète baissé mon fils et moi, nous avons encore fait ce que son père veut.
L'affaire et entre les mains de la justice et je pense que le juge fera son travail.
Mon fils devrait revenir vivre chez moi après les vacances de pâques.
Mais en attendant pour lui c'est très dur car il y a une mauvaise ambiance chez son père.
En tous cas merci de votre soutien.
A bientôt.
Cdt.
Nathalie.

Par **Camille**, le **25/03/2009** à **17:30**

Bonjour,
[quote="nathalie2a":3vs0igo2]
represaille de son pére et des menaces verbale du style : " si tu va chez ta mére ce n'est plus la peine de revenir ici"
[/quote:3vs0igo2]
Alors, dans ce cas, plutôt que des "leçons de majorité" (ou "d'adultitude" pour paraphraser Ségolène) à votre fils, ou alors en parallèle, il serait bon que quelqu'un (le juge peut-être) en donne aussi quelques-unes à son père donc...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés